



JUSTICE

La conciliation à votre service pour vos litiges du quotidien...

Le règlement à l'amiable de vos litiges vaut mieux qu'un long procès incertain, d'autant que ce service est gratuit.

- ✚ La conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits qui permet de trancher rapidement, à l'amiable, un différend civil entre deux personnes, physiques ou morales.

Le Conciliateur de Justice : (Cf. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736>)



Christian GAMBARI, affecté sur le ressort de LIGUEIL reçoit si nécessaire en mairie et sur rendez-vous, la saisine 'à distance' (téléphone, SMS, email) étant privilégiée.

➤ Vous pouvez le joindre par email : christian.gambari@conciliateurdejustice.fr ou en le contactant au 06 26 34 40 61.

Nommé par la Présidence de la Cour d'Appel d'Orléans, il a pour mission de faciliter le règlement amiable des conflits, des litiges entre les particuliers, les entreprises ou les artisans, tels que les troubles de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation, les différends liés au bail locatif etc... à l'exception des litiges de la famille et ceux avec l'administration (*ces derniers relèvent du Délégué du Défenseur des Droits* : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/office#37>).

